



PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES (PIM) 2025-2026

SÉJOUR MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Cette prestation est cumulable avec la prestation ASIA « voyage dans le cadre scolaire »

FORMULAIRE RÉSERVÉ AUX PERSONNELS RETRAITÉS

Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour mis en œuvre dans le cadre du système éducatif (voyages éducatifs et voyages scolaires) et sur le temps scolaire pour les élèves de primaire et de secondaire. Les élèves post-bac sont exclus de ce dispositif.

Bénéficiaires :

Personnels retraités du secteur public de l'éducation nationale domiciliés dans l'académie

Conditions d'attribution :

L'enfant doit être à charge du bénéficiaire et avoir moins de 18 ans au premier jour du séjour.

Un seul séjour par enfant et par année scolaire.

Le séjour doit être d'une durée minimum de 5 jours (taux au 1^{er} janvier 2024) :

- forfait pour 21 jours ou plus : 87,05 €
- Pour les séjours d'une durée inférieure : 4,14 €/jour

Le quotient familial doit être **inférieur à 12 400 €**.

Références : Avis d'imposition 2025 sur les revenus de l'année 2024

La prestation peut, dans la mesure du possible, être attribuée quelques jours avant le départ, au vu d'une attestation d'inscription délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement que fréquente l'enfant et faisant apparaître :

- que la classe est agréée ou placée sous le contrôle du ministère dont relève l'établissement ;
- le nom et l'adresse de l'établissement dans lequel se déroule le séjour ;
- la durée du séjour.

L'allocation est accordée dans la limite de l'enveloppe financière prévue à cet effet, elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes et leur paiement ne donne pas lieu à rappel.

La somme résultant du versement de la prestation séjour, ajoutée aux divers avantages que le parent reçoit d'autres organismes, ne peut être supérieure à la somme réellement dépensée par la famille au titre du séjour.

OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Par courrier :

Rectorat de Versailles
Pôle de l'action sociale
3 boulevard de Lesseps
78017-VERSAILLES Cedex

Par mail :

ce.actionsociale@ac-versailles.fr

Si vous avez des questions, contactez-nous **de préférence par mail** ce.actionsociale@ac-versailles.fr, sinon par téléphone : 01 30 83 50 88

PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES (PIM)

SÉJOUR MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Cette prestation est cumulable avec la prestation ASIA « aide à la rentrée scolaire »

FORMULAIRE RÉSERVÉ AUX PERSONNELS RETRAITÉS

	DEMANDEUR	CONJOINT(E)
Nom d'usage		
Nom de jeune fille		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Situation familiale du demandeur	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé (e)	<input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Séparé (e) <input type="checkbox"/> Pacsé (e)
Lien de parenté	<input type="checkbox"/> Père Tuteur <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Père Tuteur <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>
Adresse personnelle		
Téléphone personnel		
N°INSEE		
E-mail		
Relevé d'Identité Bancaire RIB	Compte sur lequel est versé la pension (tout autre RIB ne sera pas pris en compte)	

**PIM - SÉJOUR MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF
INFORMATIONS SUR L'ENFANT**

(Fournir une page par enfant, signée)

Nom		Prénom			
Date de naissance		Âge de l'enfant au 1^{er} jour du séjour			
Nom et adresse de l'organisme prestataire				Numéro d'agrément du centre de séjour	
Dates du séjour	Nombre de jours Nombre de ½ journées			Coût total du séjour	
Autres prestations sociales	(Fournir les justificatifs)			Coût du séjour restant à la charge des parents	

Je soussigné(é) (nom, prénom)
atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.

Je m'engage à signaler immédiatement tout fait nouveau modifiant la présente demande.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'une fausse déclaration m'exposerait à des sanctions pénales et/ou une peine d'emprisonnement.

Fait à _____, le _____

Signature :

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

Les informations recueillies sont utilisées par le pôle de l'action sociale et la plateforme CHORUS du rectorat de l'académie de Versailles. Elles sont uniquement destinées à traiter administrativement et financièrement votre dossier de demande de prestations d'action sociale. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.

PIÈCES À FOURNIR

Une demande de subvention par enfant

- Copie de la carte d'identité du demandeur
- L'attestation de séjour (un original avec signature et cachet) par enfant, délivré par le directeur de l'établissement d'accueil, mentionnant obligatoirement :
 - o les nom, prénom, date de naissance de l'enfant
 - o les dates et durée de séjour
 - o le montant de la participation versée par la famille
 - o **le numéro d'agrément du Centre de Loisirs** si association à but non lucratif (loi de 1901)

ATTENTION : il n'y a pas de prise en charge pour les séjours de l'Association Les Fauvettes
(déjà subventionnés par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse)

- La facture acquittée établie par l'organisme d'accueil,
- Une copie du titre de pension couvrant la période demandée
- Une copie intégrale de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de l'année 2024
- Pour les enfants âgés de 16 ans et plus, à la date du début de séjour : un certificat de scolarité
- Une copie intégrale du livret de famille régulièrement tenu à jour
- Agent divorcé ou séparé : une copie du jugement ou l'ordonnance de non-conciliation précisant le lieu de résidence de l'enfant
- Une attestation précisant que le conjoint ne perçoit pas de subvention de même nature**
- RIB du compte sur lequel est versé le salaire de l'agent demandeur

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).

DÉCISION DE L'ADMINISTRATION :

N° Tiers Chorus : _____ Année civile : _____

Montant réglé par la famille :

Montant de la PIM accordée :

Montant accordé au titre de l'ASIA :

Nombre d'enfants concernés par cette aide :

Code ordo RECCHOR 78

BOP 214

OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Par courrier :

Rectorat de Versailles
Pôle de l'action sociale
3 boulevard de Lesseps
78017-VERSAILLES Cedex

Par mail :

ce.actionsociale@ac-versailles.fr

ATTESTATION DE SÉJOUR

(à remplir par l'organisme du séjour de vacances)

**N° d'agrément du séjour délivré par le Ministère compétent :
Ville ou Jeunesse et Sports**

Je soussigné(e) NOM, PRENOM

Nom et adresse de l'établissement scolaire :

Atteste que l'enfant (Nom, Prénom)

A participé au séjour (type de séjour) :

Lieu du séjour :

Dates du séjour : du..... au

Nombre de jours :

Pension complète autres formules

Montant des frais de séjour à la charge de la famille : €

Fait à le

Cachet de l'organisme et signature



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ATTESTATION DE NON-PERCEPTION D'UNE PRESTATION D'ACTION SOCIALE
VERSÉE PAR L'EMPLOYEUR**

à compléter par l'employeur du conjoint
(sauf pour les conjoints travaillant dans l'académie de Versailles)

Je soussigné(e) (nom et fonction)

Organisme / Entreprise / Établissement

atteste que Monsieur/ Madame (nom et prénom)

.....

Domicilié(e) au

.....

.....

ne bénéficie d'aucune aide au titre d'une prestation de séjour d'enfants

pour son enfant (nom et prénom)

Fait à la demande de l'intéressé(e), pour servir et faire valoir ce que de droit.

À, le

Signature

Cachet de l'employeur